

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 67 (1938)

Heft: 8

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction et les annonces doit être adressé comme suit : M. A. Rosset, insp., Gambach 11, Fribourg. Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle.* — *Mise au point.* — « Institut sur le Rosenberg », St-Gall. — *Le scoutisme.* — *Les jeunes au service des jeunes ! 18 mai ! Jour de bonne volonté !* — *Bibliographie.*

PARTIE OFFICIELLE

Examens pour l'obtention du brevet en 1938.

Les examens d'obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire auront lieu, cette année, dans l'ordre suivant :

Epreuves écrites : pour les candidats et candidates des deux langues, 2^{me} série, à Fribourg, Ecole secondaire des jeunes filles, Gambach, jeudi, vendredi et samedi, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet.

Epreuves spéciales : branches ménagères pour les aspirantes, à Gambach, mercredi 13 juillet, et branches spéciales aux aspirants, le même jour, à Hauterive.

Epreuves orales : pour tous, à Gambach, jeudi et vendredi, 14 et 15 juillet.

Examens des candidates au diplôme de *maîtresse d'ouvrages manuels*, le jeudi, 14 juillet, à l'Ecole secondaire de Gambach.

Les demandes d'inscription, avec les renseignements ou les pièces tels qu'ils sont prévus au règlement, la finance d'inscription de 10 fr.

par candidat ou candidate à chaque série d'épreuve (finance réduite à 5 fr. pour les candidates au diplôme de maîtresse d'ouvrages), ainsi que le tableau des notes de classe, doivent être remis au Bureau de la Direction de l'Instruction publique pour le samedi 18 juin au plus tard.

Voici quelques précisions concernant le *programme limité* des épreuves de cette année :

1. **Instruction religieuse.** — B. Le dogme chrétien depuis : Les sacrements en général, jusqu'à la fin de la partie B.—C. La morale chrétienne, depuis : Confession annuelle, jusqu'à la fin de la partie C. — Histoire de la religion : partie B. Histoire de l'Eglise, en entier.

2. **Pédagogie.** — Il est prévu un examen écrit de psychologie combiné avec un examen de pédagogie théorique selon programme B. Education. — Enseignement pratique : La leçon d'épreuve peut porter sur un sujet pris dans n'importe quelle branche, sans exclure le chant et l'ouvrage manuel avec économie domestique.

3. **Langue maternelle.** — a) *Section française* : Diction et explication de textes : Corneille, Horace, édition Crouzet, et Montalembert, Extraits, pages 23 à 38, édition Hatier. — Littérature : Caractères des grands genres littéraires avec application à diverses œuvres ; alinéa : La formation de l'idéal classique, — à Fénelon inclusivement. L'Encyclopédie, Voltaire et J.-J. Rousseau. — Lacordaire, Montalembert, Vuillot et F. Coppée.

b) *Section allemande* : Diction et textes, Hebbel, Agnes Bernauer. — Littérature : Niebelungenlied, Gudrunlied, Walter von der Vogelweide ; Klopstock, Lessing, Herder, Goethe ; — Brüder Schlegel, Arnim, Brentano, Grillparzer.

4. **Seconde langue.** — Pour l'allemand à la section française : examen oral et écrit selon Briod et Stalder, I et II, et lectures allemandes, Briod et Stalder, 1^{re} partie. — Pour le français à la section allemande : grammaire Augé, cours supérieur, et René Bazin, Une tache d'encre, édition Velhagen et Klasing, pages 1 à 45.

5. **Mathématiques.** — Examen de comptabilité à la II^{me} série. — Pour le reste, selon le programme général.

6. **Histoire.** — A. Universelle : depuis : Moyen âge jusqu'aux Croisades inclusivement et l'alinéa complet : Période contemporaine. — B. Suisse : Depuis : Le second royaume de Bourgogne jusqu'à : Démêlés entre Fribourg et Berne inclusivement, et dernière partie, depuis : La Suisse et la Révolution française, — jusqu'à la fin du programme.

7. **Cosmographie et géographie.** — a) Cosmographie, aspirants : le 3^{me} alinéa au complet. — b) Géographie générale : Géographie

physique jusqu'à : climat continental inclusivement. Europe et Océanie. — c) La Suisse : Alinéa complet : Le climat et les étages de végétation. Les cantons : limites, localités importantes.

8. Sciences physiques et naturelles. — 1. *Zoologie* : Appareil digestif, phénomène de la digestion, absorption. Appareil circulatoire ; mécanisme de la circulation, sang. — Appareil de la locomotion ; os, description du squelette, fonctions des muscles. — Les embranchements du règne animal ; caractères distinctifs de la classe des insectes. Insectes nuisibles. — 2. *Botanique* : Racine ; formes et fonctions des racines. Tige ; allongement et épaississement de la tige ; fonctions et usages des tiges. Bourgeons et feuilles ; rôle des diverses parties de la feuille ; sève ; produits végétaux provenant de l'élaboration de la sève. — Les embranchements du règne végétal et caractères généraux des classes dans lesquelles ils se divisent. — 3. *Physique* : Hydrostatique : principe de Pascal, presse hydraulique. Equilibre des liquides, vases communicants, niveau d'eau. Principe d'Archimède ; poids spécifiques. Aréomètre, alcoomètre, pèse-lait. — Gaz : transmission des pressions, pesanteur. Pression atmosphérique, baromètre. Aérostats et appareils d'aviation plus lourds que l'air. Loi de Mariotte ; manomètre. Machine pneumatique, pompes, siphon. — Chaleur : dilatation des corps. Température, thermomètre. Changement d'état. Conductibilité ; rayonnement. Appareils de chauffage ; machine à vapeur, moteurs à essence. — Optique : propagation de la lumière, vitesse de la lumière..., jusqu'à la fin de l'alinéa. — Courant électrique : élément voltaïque et éléments à deux liquides. — Courants d'induction : téléphone ; machines d'induction ; lumière électrique ; transport de force motrice. — 4. *Chimie* : depuis : Air atmosphérique... jusqu'à : ... leur action sur l'économie, inclusiv. — Matières organiques, et jusqu'à la fin du programme de cette branche. (Cellulose, papier, inclusiv.)

9. Branches graphiques. — Dessin à main levée : pour les aspirantes, de préférence dessin d'ornementation et d'illustration. — Calligraphie à la I^{re} série d'épreuves.

Observations. — Comme note de classe et d'examen, une seule note est à donner : pour la gymnastique, théorie et pratique, pour le dessin de patrons combiné avec coupe et confection, pour l'économie domestique et l'hygiène (aspirantes). — b) Les notes de classe ne sont pas prises en considération pour le calcul des moyennes du brevet si elles s'écartent trop sensiblement des notes d'examen.

Conférence annuelle des écoles secondaires.

La conférence annuelle des directeurs et des maîtres des écoles secondaires du canton aura lieu cette année à *ROMONT*, jeudi 9 juin, à 8 h. $\frac{1}{2}$ précises.

Le programme de la journée est fixé comme suit :

A 8 h. $\frac{1}{2}$, dans les locaux du pensionnat St-Charles, séance de travail.

TRACTANDA : 1. Procès-verbal de la conférence de Chiètres. — 2. Quelques points d'orientation (inspecteur). — 3. L'enseignement des langues anciennes comme instrument de culture générale (rapporteurs : MM. les professeurs Pittet, Oberson et Monnard). — 4. Etat du problème des écritures nouvelles (rapport de la commission : MM. Caille, Rowedder et Parmentier). — 5. Divers.

A 12 h. $\frac{1}{4}$, dîner en commun à l'Hôtel-de-Ville.

Après le dîner, excursion à l'institut St-Nicolas, à Drogens, sous la conduite de M. le préfet Bondallaz.

La conférence compte comme journée d'activité scolaire.

Le présent avis tient lieu de convocation pour le corps enseignant de toutes les écoles secondaires du canton.

Avis : Dans le but de faciliter l'organisation de la journée, les directeurs et directrices des écoles secondaires sont priés de donner à l'inspecteur F. Barbey, pour le 30 mai au plus tard, les renseignements suivants : 1. Quel sera le nombre des participants de votre école ? — 2. Irez-vous à Romont en auto ou en train ?

Grâce à la bonne volonté de tous les intéressés, la journée de Romont ne manquera pas d'être fructueuse et réconfortante.

Mutualité scolaire du canton de Fribourg, caisse N° 1007

Rapport général pour l'exercice 1937

I. Statistique comparative.

L'effectif des enfants assurés, pour l'exercice 1937, s'élève à 22,638 ; il était de 21,603 pour 1936. L'augmentation est de 1,035. Nous atteignons approximativement au maximum de l'effectif réalisable.

Voici quelques données comparatives concernant les recettes et les dépenses des caisses régionales dans leur ensemble pour les deux exercices antérieurs :

a) Recettes :	1937	1936
Cotisations perçues	Fr. 173,779 90	Fr. 169,011 55
Subsides fédéraux	» 81,938 70	» 75,678 40
Subsides cantonaux	» 26,531 25	» 13,068 95
(ordinaires et extraordinaires)		
Subsides communaux	» 12,665 10	» 11,407 85
Intérêts perçus ou crédités	» 5,650 09	» 5,510 60
Autres recettes	» 15,276 50	» 18,216 85

b) *Dépenses* :

Soins médicaux.	Fr. 190,442 45	Fr. 182,362 50
Médicaments	» 67,933 45	» 62,753 85
Frais de cure et d'hospitalisation.	» 32,611 65	» 23,491 20
Autres dépenses.	» 16,759 73	» 17,984 25
Administration	» 16,947 87	» 14,685 75

La dépense pour frais de cure et d'hospitalisation a sensiblement augmenté par suite surtout des mesures de transfert à l'hôpital dans les nombreux cas de maladies contagieuses, paralysie infantile, scarlatine, etc.

II. **Résultats financiers.**

1. *Caisse cantonale* :

La fortune nette, à la clôture de l'exercice 1937, est de	Fr. 237,874 55
A la fin de 1936, elle était de.	» 237,777 45
Le bénéfice net de l'exercice est ainsi de	<u>Fr. 97 10</u>

En raison des tractations en cours avec l'Office fédéral des assurances sociales, à Berne, nous n'avons pas pu mettre au net à la fin de l'exercice comptable le règlement de compte relatif aux cotisations des enfants indigents.

Le subside fédéral pour 1936-1937 est le suivant, y compris le solde 1936 destiné à la « Jeunesse prévoyante de Treyvaux », dont l'affiliation à la Mutualité officielle est devenue effective dès le 1^{er} janvier 1937.

Subside ordinaire : 85,051 fr. ; subside extraordinaire : 7,947 fr. ; supplément de montagne : 3,600 fr.

Notre caisse a perçu 13,600 fr. comme subside cantonal, somme versée par les deux Dépôts du matériel scolaire.

Les intérêts des titres et du carnet d'épargne ont produit 8,366 fr. 25 (8,377 fr. 45 en 1936).

Nous avons versé aux sections régionales : parts du subside fédéral : 75,966 fr. 55 ; supplément de montagne : 3,599 fr. 70 ; comme subside cantonal ordinaire et extraordinaire : 22,739 fr. 30 ; pour favoriser la distribution du lait scolaire et la lutte antituberculeuse : 7,121 fr. 95. La caisse cantonale a dépensé 1,765 fr. 15 pour frais d'impression et d'administration.

2. *Caisses régionales* :

Selon les bilans établis, les caisses régionales possédaient à fin 1937 en titres et épargne 196,956 fr. 66 (à fin 1936, 176,048 fr. 46).

Voici l'état des sections qui ont dû boucler leurs comptes par un passif net : Belfaux, 688 fr. 35 ; — Villars-sur-Glâne, 458 fr. 403 — Prez-vers-Noréaz, 1,071 fr. ; — Marly-Le Mouret, 953 fr. 54 ; — Hauteville, 866 fr. 67 ; — Pont-la-Ville, 45 fr. 35 ; — Orsonnens, 1,986 fr. 70 ; — Villaz-St-Pierre, 1,886 fr. 70 ; — Vuisternens-devant-Romont, 1,327 fr. 95 ; — Montagny-Léchelles, 959 fr. 40 ; — Basse-Broye, 2,897 fr. 70.

Les sections suivantes ont réalisé un bénéfice de 1,000 fr. et plus : Guin, 2,446 fr. 90 ; — Heitenried, 1,302 fr. 50 ; — Chevrilles, 1,711 fr. 45 ; — Planfayon, 3,984 fr. 71 ; — Bulle, 1,437 fr. 05, grâce à une plus-value sur le nominal des titres ; — Chiètres, 2,583 fr. 60 ; — Murten-Land, 1,973 fr. 60 ; — Rue, 2,047 fr. 45 ; — Autavaux, 1,330 fr. 20 ; — Surpierre, 2,343 fr. 15 ; — Châtel-St-Denis, 1,985 fr. 10. — Il faut ajouter que les caisses ci-après ont sérieusement diminué leur passif net : Marly-Le Mouret, de 1,675 fr. 46 ; Hauteville, de 2,001 fr. 14 ; — Villaz-St-Pierre, de 1,099 fr. 40. — Enfin, celles dont les noms suivent ont vu leur fortune nette baisser de 1,000 fr. et plus : Fribourg-Ville : 5,745 fr. 15 ; — Prez-vers-Noréaz, 1,031 fr. 45 ; — Charmey, 1,285 fr. 30 ; — Flamatt, écoles libres publiques de la Singine, 1,102 fr. 75 ; — Morat, 2,055 fr. 55.

Il ressort de ce qui précède que la situation de plusieurs caisses demeure bien précaire malgré les mesures prises. Une saine administration et le souci que les organes administratifs cantonaux et régionaux, les médecins et les pharmaciens, les parents des enfants assurés, doivent prendre en partageant les responsabilités auront finalement raison de toutes les difficultés.

III. Relations avec les médecins et les pharmaciens.

En date du 22 juin 1937, nous avons passé une convention annexe avec la Société de médecine du canton. Cette annexe porte sur le tarif kilométrique des déplacements des médecins, sur les massages qui sont exclus des prestations de la Mutualité pour autant qu'ils ne sont pas prescrits par le médecin traitant et sur l'introduction d'une feuille de maladie ayant pour effet de faciliter les règlements de compte et de supprimer les tickets rose et bleu en usage jusqu'ici pour les visites et consultations médicales. De même, le 12 mars 1937, nous avons conclu avec la Société fribourgeoise de pharmacie un contrat annexe dans le but de régler la participation des assurés aux frais pharmaceutiques conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 22 juillet 1936. L'expérience tentée par l'introduction du ticket vert n'ayant pas été concluante, nous avons simplifié les formulaires en combinant une feuille de maladie servant à la fois pour les traitements médicaux et les médicaments.

Les relations des Caisses régionales avec les médecins et les pharmaciens ont été généralement bonnes. La plupart des litiges qui se sont produits ont été réglés à l'amiable entre les deux parties en cause. Le Bureau cantonal est arrivé à la solution de plusieurs cas d'entente avec la Commission permanente des intérêts professionnels des médecins. Quelques abus sont encore signalés, bien que, d'une façon générale, la compréhension mutuelle se soit sensiblement améliorée. La création d'une commission paritaire, composée de deux représentants de la Mutualité scolaire, de deux représentants du corps médical et présidée par un juriste impartial et désintéressé, sera le moyen efficace de liquider tous les conflits et de mettre fin à tous les abus.

IV. Relations avec l'Office fédéral des assurances.

Nos tractations avec l'Office fédéral ont porté spécialement sur l'application de l'article 9 de la loi cantonale relatif au paiement des cotisations des enfants indigents. Selon l'article 38 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et accidents, le canton doit prendre lui-même et directement à sa charge l'équivalent du subside fédéral alloué aux communes qui doivent faire l'avance des cotisations des assurés pauvres. La question a été réglée à titre transitoire pour 1936, mais il y aura lieu de modifier les dispositions de la loi et du règlement cantonaux sur ce point important, comme aussi sur les modalités de la participation obligatoire des parents aux frais médicaux et pharmaceutiques. Le projet de revision de la loi est soumis au Grand Conseil à l'occasion de la session de mai.

V. Quelques aspects du fonctionnement des caisses régionales.

Nous tirons quelques extraits des rapports des sections, extraits qui ont la valeur de coups de sonde intéressants en ce qui concerne la marche de nos 49 Caisses régionales.

Le rapport de Villars-sur-Glâne se termine ainsi : « La population tout entière semble être maintenant imprégnée de l'esprit mutualiste. Aucun retard n'est survenu dans les règlements de compte des cotisations. Peu de familles réclament le secours des communes. La Mutualité scolaire réalise pleinement son but grâce à l'intelligente collaboration du corps médical, du corps enseignant et des assurés. »

Ici et là, nous trouvons des observations relatives au tarif des indemnités kilométriques de déplacement jugé encore trop onéreux.

Nous extrayons le passage suivant, en allemand, du rapport de Planfayon : « Das Verhältnis zu den Aerzten, besonders zu den Ortsärzten war ein sehr gutes. Ihr Sinn für das grosse soziale Werk der Schülerversicherung macht sich auch in den Rechnungen bemerkbar. Die Schülerversicherung ist für unsere Gegend ein grosser Segen geworden. »

Dans la section de Marly-Le Mouret, douze mutualistes ont coûté en 1937 une somme globale de 2,008 fr. 15, soit en moyenne environ 170 fr. chacun. Plusieurs rapports signalent que les parents aisés, même riches, comprennent mal la solidarité et ne sont pas les derniers à occasionner de grands frais à la caisse.

A Bulle, grâce à une avance de la caisse communale et à divers dons de sociétés et établissements, grâce aussi au produit d'une quête d'exposition scolaire, l'œuvre du lait a pu subsister et se développer sans participation financière de la Mutualité. Il en est de même à La Tour-de-Trême ; à Estavayer-le-Lac, la caisse mutualiste a simplement alloué un subside de 100 fr. à l'œuvre du lait scolaire.

A propos des épidémies qui ont sévi à maintes reprises et en divers endroits, plusieurs caissiers se demandent si les médecins donnent

aux familles contaminées des directions et des ordres suffisamment précis et rigoureux. Dans certaines régions, les cas de tuberculose pulmonaire sont en augmentation, et chaque hiver, des enfants relativement nombreux sont atteints de pneumonie ou de pleurésie. Sous ce rapport, l'hygiène familiale est encore gravement en défaut. L'Hospice de Billens, près de Romont, a fixé un prix d'hospitalisation très avantageux pour les enfants mutualistes atteints d'une maladie contagieuse. On constate de grandes différences de tarif pour les opérations dans les hôpitaux.

Dans plusieurs sections, celle de la Haute-Veveyse en particulier, les accidents ont occasionné une dépense équivalente au 20 % des frais d'ensemble pour soins médicaux et pharmaceutiques. Une fracture de jambe a coûté 225 fr.

Le rapport de Châtel-St-Denis fait une constatation qui n'est pas dépourvue d'intérêt : « Le nombre des cas de maladie est toujours plus élevé chez les filles que chez les garçons et le coût moyen, par le fait même, est supérieur chez les premières. »

VI. Appréciation finale.

En soulignant le fait que la Mutualité scolaire est de plus en plus appréciée parmi la population fribourgeoise et qu'elle a définitivement acquis droit de cité au rang des institutions de bienfaisance sociale de notre pays, nous sommes heureux de pouvoir dire qu'elle répand ses bienfaits sous des formes multiples et que, tout en développant le sens de la prévoyance et de la solidarité, elle favorise spécialement la santé et prépare l'avenir des familles pauvres, des familles qui peinent, si nombreuses aujourd'hui.

Fribourg, en avril 1938.

Au nom de la Commission cantonale :

Le Secrétaire-Caissier :

F. BARBEY.

Le Président :

J. PILLER.

Cours de M. le professeur Dévaud

Comme le *Bulletin* l'a annoncé, les leçons de M. l'abbé Dévaud sur les procédés et manuels américains et anglais auront lieu (outre la première, du 12 mai) les 19 mai, 2 juin, 30 juin, 7 juillet. Comme ces procédés sont très différents des nôtres et demandent, pour être compris, de nombreux exemples de textes et d'exercices, le cours entier portera sur l'enseignement de la lecture. Les autres sujets, indiqués dans le numéro du *Bulletin* du 15 avril, seront repris l'année prochaine, au semestre d'été. Le cours est donné au Lycée, salle 7, premier étage, de 3 à 5 h.
